

Communication au personnel

Madame, Monsieur,

Une convention collective de travail évolue et s'adapte périodiquement afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des parties, employé-e-s comme employeurs. Il nous paraît important de rendre transparent le processus qui s'ouvre à nous pour arriver à la prochaine version de la CCT Santé 21.

Les négociations vont débuter au 2^{ème} trimestre 2019, pour durer environ une année. C'est un processus qui peut paraître long ; l'objectif est dans un premier temps pour chacun d'expliquer ses points de vue et ses revendications, puis ensuite vient le moment de la négociation à proprement parler. Une fois les négociations abouties, chaque partenaire approuvera le nouveau texte par une procédure qui lui est propre, en principe d'ici fin juin 2020.

Ces négociations seront menées en Commission faïtière, par les représentants des parties signataires de la CCT. Ainsi, chaque employé et employeur sera représenté afin de garantir une diversité d'opinions.

Comme ils l'ont fait lors de la période précédente de négociation, les partenaires sociaux ont décidé de s'adjoindre les services d'une personne externe pour diriger les débats, permettant ainsi aux délégations employeurs et employés d'y prendre part avec toute la liberté voulue.

Nous vous rappelons que la version actuelle de la CCT Santé 21 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La prochaine mouture couvrira donc, en principe, la période 2021-2024.

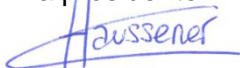
Nous sommes conscients que ces différentes étapes peuvent amener des interrogations chez certaines et certains d'entre vous. C'est pourquoi, pour toute question concernant le déroulement des négociations ou sur les modalités pour y participer, vous pouvez vous adresser à l'un des partenaires signataires ou au secrétaire général de la CCT, M. Pierre Coullery.

Tout en vous souhaitant une bonne continuation dans votre activité, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 25 septembre 2018

Commission faïtière
CCT Santé 21

La présidente



Christelle Haussener

Le vice-président



René Risse